

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	8	8 + 1 pouvoir

Date de convocation
5 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, COLLOT Françoise, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : **BREVOT Gérard, CROIX Mylène.**

Représentés : **GAURIER Jacques pouvoir donné à BERTOUT Emilie.**

Madame VANDERHOEVEN Sylvie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Transfert de propriété corbeilles bi-flux projet CITEO
N° de délibération : 46_2025

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de la propreté urbaine, la Commune de [Nom de la commune] a sollicité le concours du SIEDMTO afin que puisse être pris en compte la candidature de la commune pour l'Appel à Projet Hors Foyer CITEO permettant d'étendre le geste de tri du domicile à la rue par l'installation de corbeilles bi-flux sur le domaine public communal.

Le Syndicat a pris en charge la candidature, notamment par l'acquisition des équipements, la communication et l'animation en découlant. À l'issue de l'installation, à la charge de la commune, les corbeilles deviendront la propriété de la Commune, qui assurera ensuite la pré-collecte et leur entretien.

Une **convention de partenariat** a été rédigée à cet effet. Elle fixe notamment :

- Le nombre de corbeilles à installer (plan),
- Les modalités de transfert de propriété,
- Les engagements respectifs du Syndicat et de la Commune,
- Les modalités de la participation financière de la Commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la convention de partenariat proposée par le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (SIEDMTO)
Vu l'intérêt pour la Commune d'améliorer les dispositifs de propreté publique,
Le rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la Commune de [nom de la commune] et le SIEDMTO pour l'installation de corbeilles de rues dans le cadre de l'Appel à Projet Hors Foyer CITEO.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention susvisée, ainsi que tout document afférent à cette opération.

Article 3 : De prévoir au budget communal les crédits nécessaires correspondant à la participation financière de la Commune, qui sera versée au Syndicat sur présentation d'un titre de recettes après communication d'un décompte.

Pascal HENRI,
Maire

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a cursive 'H' and 'E'.

Pascal HENRI
2025.09.17 10:20:42 +0200
Ref:9459681-14238567-1-D
Signature numérique
le Maire